



## Choix de vivre avec un des parents pour un enfant de 17 ans

Par **roland64**, le **02/08/2011** à **10:13**

Bjr.

Mon ex femme vient de recevoir sa notification de prise de poste professionnel hors du nôtre département où nous vivons l'un comme l'autre. Ma fille de 17 ans ne veut pas la suivre et veux rester avec moi. En a t'elle le droit tout simplement sans avoir à passer devant la justice (avocat)

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **11:13**

Elle est mineure, donc elle n'a aucun pouvoir de décision concernant son lieu d'habitation

S'il y a jugement attribuant la résidence de l'enfant à la mère, il faut un autre jugement attribuant la résidence au père, si la mère n'est pas d'accord (sinon, accord amiable en attendant le jugement)